

Ravel, le 29 décembre 2022

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 28 DECEMBRE 2022**

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité, le Président passe à l'ordre du jour :

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 4 BP 2022 COMMUNE :

Afin de prévoir le règlement des travaux d'isolation de la mairie sur début 2023 madame le Maire suggère à l'Assemblée de l'autoriser à effectuer les décisions modificatives suivantes sur le BP 2022 commune :

- Section de fonctionnement dépense :
 - Compte 023 (transfert entre section) : + 1 741.00€ soit un total compte 023 de 7 741.00€,
- Section de fonctionnement recette :
 - Compte 752 (revenu des immeubles) : + 1 741.00€ soit un total compte 752 de 19 741.00

Le BP 2022 Commune section fonctionnement reste équilibré tant en dépenses qu'en recettes à 25 293.65€.

- Section investissement recettes :
 - Compte 021 (transfert entre section) : + 1 741.00€ soit un total compte 021 de 7 741.00€,
- Section investissement dépenses :
 - Compte 2313 opération 10 038 (Isolation Mairie) : + 1 741.00€ soit un total compte 2313 opération 10 038 de 27 741.00€,

Le BP 2022 Commune section investissement reste équilibré tant en dépenses qu'en recettes à 333 997.03€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de donner son accord.